

Compte rendu de la séance du 23 décembre 2013

Présents: CURBELIE Emmanuelle ; DUSSOLLIER Maurice ; GUIRETTE Gérard ; LAFFONTA Claude ; TERRADE Jean-Marie ; CARDEILHAC Suzanne.

Excusés : Jean-Luc LAFFONTA , Jérôme CHALAN, Marie-Pierre DE LA CALLE, Pascal FONTAGNERE.

Représentée : Patricia LEDOUX.(a donné procuration à Claude LAFFONTA)

Ordre du jour:

- Forêt : Plantation - Actions 2014.
- Affouage ONF : Proposition d'assiette de coupes et programmes d'actions 2014.
- Adduction d'eau potable. Avenant au marché.
- Projet Eglise : Restauration du clocher tour.

Délibérations du conseil:

Forêt communale - Plantation suite à tempête KLAUS (DE 2013 37)

Monsieur le Maire rappelle en séance que par décision du Conseil Municipal prise à l'unanimité des membres présents la précédente consultation a été déclarée infructueuse pour des raisons suivantes (délibération 2013 – 23)

- la concurrence n'a pas joué et seule l'ONF a remis une offre d'un montant de 25 473,00 € HT.

- ce montant nous a paru trop élevé par rapport à l'estimation ONF qui figure dans le dossier de demande de financement établi en 2012 (20 480 € HT) et au montant qui résulte de l'application du barème officiel de l'Etat (15 090 € HT).

Monsieur le Maire informe les élus qu'une nouvelle consultation a été lancée auprès de l'ONF et de deux entreprises forestières qui ont montré leur intérêt pour ce projet. Malheureusement ces deux entreprises n'ont pu répondre au dernier moment car déjà engagées sur des chantiers retardés par les mauvaises conditions météorologiques et par crainte de ne pouvoir respecter les délais prévus. Le prix annoncé par l'une des deux entreprises nous aurait permis de réaliser une économie non négligeable.

La nouvelle offre de l'ONF décomposée à notre demande s'élève à :

- Plantation chêne rouge (4 ha 28) : 15 001,50 € HT
- Plantation chêne sessile (2 ha) : 8 128,00 € HT

TOTAL : 23 129,50 € HT (soit une diminution de 9,2 % par rapport à la première offre)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, devant l'urgence d'engager ce chantier , d'en confier la réalisation à l'ONF et charge Monsieur le Maire de signer les devis correspondants.

Affouage ONF (DE 2013 38)

Délibération ONF : proposition d'assiette de coupes et programmes d'actions 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les propositions d'assiette de coupes mentionnés :
Coupe affouagère dans la parcelle 7 pie (interbandes feuillues)

Nom des trois garants :

- Mr TERRADE Jean-Marie
- Mr LAFFONTA Claude
- Mr FONTAGNERE Pascal

Adduction d'eau potable. Avenant au marché .

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013 l'exploitation du réseau d'eau potable a été confiée à la Société VEOLIA en vertu d'un marché de service passé dans le cadre d'un groupement de commande concernant 5 communes et le SIAEP de Lafitole en charge du pilotage.

La procédure de consultation pour la mise en place de nouveaux contrats n'étant pas terminée au 31 décembre 2013 il y a lieu de proroger par avenant le contrat actuel de 6 mois aux conditions ci après :

Coût total (5 communes et SIAEP de Lafitole) : 16 925,24 € HT soit 20 249,59 € TTC
Dont part Commune de Larreule (20,93 %) : 3 542,45 € HT soit 4 236,77 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Président du SIAEP à signer cet avenant et accomplir toutes les formalités administratives afférentes à la réalisation des prestations correspondantes.

Eglise Abbatiale. Restauration du clocher tour. (DE 2013 39)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la voûte d'arêtes du plancher supérieur de la tour clocher présente une destruction partielle sur la partie centrale. Cette trémie a été occultée par un plancher sommaire afin d'accéder au niveau un ainsi qu'aux combles de l'Eglise.

En concertation avec Madame l'Architecte des Bâtiments de France le projet de restauration a été élaboré afin de sécuriser ce lieu, de le rendre propre afin de pouvoir y disposer des éléments de l'ancien cloître du XII siècle qui ont été récupérés par la commune.

Au cours de cette année 2013 des contacts ont été pris afin d'en assurer le financement sans trop impacter les finances de la commune déjà engagée sur 2 importants projets en cours de réalisation (aménagement de 2 logements sociaux, reconstitution de 6 hectares 29 de forêt suite à la tempête KLAUS) .

Des garanties financières nous ayant été accordées (DRAC sur le programme 2014, Fondation du Patrimoine, Mécénat pour une large part) nous pouvons dès à présent nous engager sur ce projet.

1 - Choix architecte :

Au cours de cette période le Cabinet St LAURENT a manifesté beaucoup d'intérêt pour cette réalisation en participant activement à son élaboration. En conséquence Monsieur le Maire propose aux élus de confier la maîtrise d'œuvre de cet investissement à l'Atelier d'Architecture St LAURENT pour un montant de 2 500,00 € HT.

Cette mission comprend : la réalisation des plans, l'assistance à la Maîtrise d'ouvrage durant l'élaboration du projet, la recherche d'archives , l'élaboration du cahier des clauses techniques et du

cadre de décomposition du prix global et forfaitaire, la consultation, le choix des entreprises, et le suivi des travaux.

2- choix des entreprises :

Au vu des documents établis par l'architecte une consultation auprès d'entreprises a été lancée.

Le résultat est le suivant :

- Charpente bois : Entreprise VIGNOLO : 11 431,59 € HT
Ce montant comprend la mise en place d'un échafaudage répondant aux normes en vigueur pour un montant de 1 098,36 € HT.
- Sécurisation de la voûte effondrée :
 - Entreprise SELE :
 - Echafaudage : 4 261,15 € HT
 - Travaux maçonnerie : 6 400,08 € HT
 - 10 661,23 € HT
- Entreprise LOPES-FREIRE : 6 259,40 € HT(travaux de maçonnerie)
- Nettoyage des parois verticales et dallage
Association Villages Accueillants : 2 739,20 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents a fait le choix suivant :

- **Cabinet St LAURENT** : 2 500 ,00 € HT
- **Entreprise VIGNOLO** : 11 431,59 € HT
L'échafaudage mis en place par cette entreprise sera utilisé par les autres intervenants.
- **Entreprise LOPES-FREIRE** : 6 259,40 € HT
- **Association VILLAGES ACCUEILLANTS** : 2 739,40 € HT

Cette association a déjà réalisée de nombreux travaux dans notre commune à notre grande satisfaction. Elle bénéficie d'un encadrement de qualité qui possède l'expérience et la compétence pour la réalisation des travaux demandés (dallage béton de chaux).

Monsieur le maire est chargé de finaliser ces commandes.

Compte rendu de la séance du 05 février 2014

Présents: CURBELIE Emmanuelle ; DUSSOLLIER Maurice ; GUIRETTE Gérard ; LAFFONTA Claude ; TERRADE Jean-Marie ; CARDEILHAC Suzanne. Jean-Luc LAFFONTA , Jérôme CHALAN, Marie-Pierre DE LA CALLE, Pascal FONTAGNERE.

Représentée : Patricia LEDOUX.(a donné procuration à Claude LAFFONTA).

Secrétaire(s) de la séance: Jean-Luc LAFFONTA

Ordre du jour:

- **Logements Castaingt - Dossiers de financement.**
- **Voirie communale - FAR routier 2014.**
- **Crues de janvier 2014. Dégradation voirie - Demandes d'aides exceptionnelles.**

Délibérations du conseil:

Aménagement de deux logements sociaux .

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a acquis ces dernières années 3 immeubles dont 2 ont fait l'objet de la création de 5 logements sociaux.

Concernant le 3ème immeuble des travaux de 1ère urgence ont été réalisés en 2012 afin d'en assurer la consolidation et la mise hors d'eau.

Après maintes réflexions et échanges menés lors des séances du Conseil Municipal, il a été décidé d'aménager 2 logements sociaux dans cet espace:

Les objectifs poursuivis dans la réalisation de ce projet sont les suivants:

- redonner vie à un immeuble ancien en conservant et mettant en valeur sa qualité architecturale(génoises, encadrements en pierre, fenêtres traditionnelles à carreaux, enduits chaux...)
- créer les meilleures conditions de vie et de confort aux futurs locataires tout en assurant une bonne maîtrise des charges locatives(économies d'énergie)
- permettre l'accueil des personnes à mobilité réduite dans leur cadre de vie habituel.
- participer au maintien d'une activité économique durement touchée par la crise et la " tiédeur " des donneurs d'ordre.

Du fait des délais de préparation des différents dossiers (PALULOS, Caisse des Dépôts, consultation des entreprises, mise en place d'une clause d'insertion sociale) il a été décidé d'étaler ce projet sur deux exercices comptables (2013 – 2014).

Au titre de la tranche 2013 arrêtée à un montant de travaux de 106 000,00 € HT des financements ont été obtenus. Cette première tranche est en cours d'achèvement. Le montant total des travaux s'élève à 185 000,00 € Ht selon une estimation faite récemment et qui intègre les aléas rencontrés habituellement sur ce type de bâtiment ancien.

Concernant cette dernière tranche 2014, il est donc proposé que les financements soient sollicités sur la base d'une dépense subventionnable de 79 000,00 € HT (185 000,00 € - 106 000,00 €).

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour élaborer les dossiers de financement qui seront présentés à la Préfecture (DETR 2014) et au Conseil Général (FAR 2014).

Ouverture de crédits de dépenses d'investissement. (DE 2014 03)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT permettant dans l'attente de l'adoption du budget de l'année, l'ouverture de crédits d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont ensuite inscrits au budget lors de son adoption.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité dans l'attente du budget 2014 et d'ouvrir un crédit de dépenses nouvelles de 985,50 €.

Ces dépenses concernent l'acquisition d'une débroussailleuse pour un montant TTC de 985,50 € et les crédits correspondants seront reportés à l'article 2157 sur le budget 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'ouverture de crédit telle que proposée par Monsieur le Maire.

Voirie communale. FAR Routier 2014. (DE 2014 04)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune bénéficie tous les 3 ans d'une dotation du Conseil Général au titre du FAR afin d'engager des travaux de réhabilitation de la voirie communale.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme pluriannuel. Le suivi régulier de l'état des chemins nous permet de réaliser dans cet intervalle, par mesure conservatoire, des travaux de bouchage des trous et du point à temps tous les ans.

Sur proposition et chiffrage effectué par le technicien de la DDT la tranche de travaux à engager en 2014 s'élève à 41 148 € HT (montant arrondi à 41 000 € HT).

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres accepte cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer la demande de financement selon le plan de financement ci-dessous :

- Montant travaux :	41 000 € HT	soit	49 200 € TTC
- Financement			
	FAR Routier 2014 (50 %) :	20 500 €	
	Autofinancement (yc TVA) :	<u>28 700 €</u>	<u>49 200 € TTC</u>

Dégradation voirie communale-Fonds d'urgence routier. (DE 2014 05)

La commune de Larreule vient de connaître 2 crues exceptionnelles du fait des débordements de l'ensemble des rivières et canaux qui traversent son territoire (Echez-Lys-Ayza-Houssat- Canal du moulin).

Ces inondations et les eaux de ruissellements en pied de coteau ont provoqué une dégradation importante de la voirie au niveau de quelques secteurs selon le descriptif joint.

L'état des lieux qui a suivi avec l'appui technique de la DDT n'a pu que constater l'ampleur des dégâts chiffrés selon une première estimation à 70 819 € HT (montant arrondi à 70 000 €).

Ce montant dépassant largement les capacités financières de la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres décide de solliciter le Conseil Général et la Préfecture au titre des " Fonds d'urgence routière" et "Fonds de Solidarité" pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible.

Questions diverses :

Monsieur le Maire présente aux élus une demande de participation financière de l'Ecole Jeanne d'Arc pour la scolarisation dans cet établissement privé d'un élève habitant notre commune.

Après examen et discussion les élus à l'unanimité rejettent cette demande qui ne s'inscrit pas dans le cadre règlementaire prévu en la matière.